

État de 2 Chapelles publiques de la paroisse de Plobannalec

QUESTIONNAIRE

Chapelle publique de Plonivel

Chapelle publique de Esconil

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

a) Saint Briac a) (Plonivel) a)

a) Notre Dame des Plots. (a) Esconil

2° b) Appartenant à.....

b) à la fabrique b)

b) à Monsieur Guillon, recteur b) de Plobannalec

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c) rien c)

c) rien c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d) d) d)

d) Dernier dimanche Septembre 1902.

e) ou en service de temps immémorial.

e) de temps immémorial e)

e) e) e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f) Deux fois (pardons) f)

f) Tous les dimanches et fêtes f) (fêtes 1^{re} classe exceptées)

g) — ou chaque mois.....

g) g) g)

g) g) g)

h) — ou chaque semaine

h) h) h)

h) Tous dimanches h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i) non i)

i) mais S. St Joseph, mais de Marie

j) Y fait-on le catéchisme

j) non j)

j) Oui j) j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

k) Deux kilomètres k)

k) Trois kilomètres k)

l) État des chemins

l) Très mauvais en hiver l)

l) Bon, jusqu'à proximité de la chapelle l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

m) 100 m)

m) 100 m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n) — n)

n) 100 n)

Observations particulières.

La chapelle de Bonnet a été église paroissiale
avant 1793.

J'y suis avec le plus profond respect.

Monsieur

de votre grandeur

Le très humble et très obéissant serviteur

Guillon
steur

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Platamaler

1° Date d'érection.

Avis ans environ

2° Nom du propriétaire. . .

Comte Juvier de la Motte

3° Messes célébrées chaque
année.

irrégulièrement, deux ou
trois fois pour les circonstances
particulières

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical.

Le propriétaire dit qu'il n'en
a nulle connaissance, mais
que sa chapelle a été bénite
par Monseigneur l'Evêque
qui l'a autorisé à y faire
célébrer la messe, et qu'il a
lui-même célébré le saint sacrifice

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ?..

— A-t-il reçu le visa de
l'Evêché ?